



**S.M.T.C.  
COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 7 JANVIER 2008 A 16 HEURES 00  
COMPTE RENDU AVEC DEBATS  
DES DELIBERATIONS ADOPTEES EN SEANCE**

Après constat du manque de quorum qui n'a pas permis la tenue de la séance du comité syndical comme prévu initialement lundi 17 décembre 2007 à 14h30, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE (SMTC) s'est à nouveau réuni le dix sept décembre deux mil sept à 16 heures, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Claude BERTRAND, conseiller général de l'Isère, président du SMTC.

Cette réunion n'est pas soumise à condition de quorum, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement intérieur du SMTC.

Nombre de délégués syndicaux en exercice au jour de la séance : 15

**PRESENTS**

**Membres titulaires**

Jacques CHIRON  
Christine GARNIER  
Marcel REPELLIN

GRENOBLE ALPES METROPOLE  
GRENOBLE ALPES METROPOLE  
GRENOBLE ALPES METROPOLE

José ARIAS  
Claude BERTRAND  
Olivier BERTRAND  
Charles DESCOURS

CONSEIL GENERAL DE L'ISERE  
CONSEIL GENERAL DE L'ISERE  
CONSEIL GENERAL DE L'ISERE  
CONSEIL GENERAL DE L'ISERE

**Membre suppléant**

Bernard BETTO  
suppléant de Christian COIGNÉ

GRENOBLE ALPES METROPOLE

## 1. OUVERTURE DE SEANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur José ARIAS a été nommé secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu succinct de la séance du 26 novembre 2007

Pas d'observation.

**Compte rendu adopté.**

## 2. RAPPORT AU COMITE SYNDICAL SUR LES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS LE CADRE DES ATTRIBUTIONS QUI LUI ONT ETE DELEGUEES

- Rapport du président n° 2RP07SAJ12E

(attributions déléguées par délibération en date du 25 septembre 2006)

Pas d'observation

**Rapport adopté.**

## 3. QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

RAPPORTEUR : MONSIEUR Claude BERTRAND

### **FINANCES (DFI)**

- Budget primitif 2008 du SMTC

2DFI07DL0580

Sont intervenus : MM. Jacques CHIRON, Charles DESCOURS, Olivier BERTRAND, José ARIAS, Mme Christine GARNIER, MM. Marcel REPELLIN, Bernard BETTO, Claude BERTRAND

Jacques CHIRON réitère une demande de la ville de Grenoble récurrente depuis maintenant trois ans et qui commence à poser de réels problèmes, aussi bien à la ville de Grenoble qu'au président des PFI. Les deux plus grands cimetières de Grenoble et les PFI ne sont toujours pas desservis par une ligne de bus. Jacques CHIRON a rencontré de nombreuses personnes âgées à l'occasion des fêtes de fin d'année, et elles ne comprennent pas cette situation. La demande est très forte. Un certain nombre de propositions avaient été faites, comme prolonger la ligne 16 jusqu'aux PFI avec demi-tour sur la place de Verdun. On ne peut continuer à ignorer ce réel problème.

Charles DESCOURS ne pense pas que ce soit un bon budget : il est frileux. Première interrogation en page 4 du document de présentation, où il est dit « le budget primitif est construit sur une évolution des participations des collectivités mandantes dans la continuité des orientations retenues ces dernières années ». Or le dernier vote concernant la participation du conseil général a connu plusieurs amendements et l'on ne sait précisément en quoi consiste sa participation au SMTC pour 2008 : ce « patchwork » peut paraître inquiétant. Espérons que le versement transport des entreprises se maintiendra. Concernant

le réseau tramway, 500 000 € étaient inscrits au budget primitif 2007 pour la ligne E ; en 2008, il y a 100 000 €. Cela est inquiétant, alors que c'est la grande carte de visite de la majorité du conseil général pour expliquer qu'elle fait une nouvelle ligne en même temps que le tunnel. Ceci étant, il se demande si l'on n'a pas fait des arbitrages un peu inquiétants pour la capacité financière du SMTC. Il ne revient pas sur la ligne D qui n'est pas très fréquentée. Mais l'achat et la circulation des CITADIS sur la ligne A coûte assez cher ; il a très peur que ces investissements importants mettent en danger les investissements sur la ligne E qui lui semblent être une priorité. Ensuite, en page 15, on voit que le taux moyen de la dette, qui était de 2,85 % en 2005, passe à 4,23 % en 2008, ce qui est considérable, et de plus en page 16 on annonce que les taux longs sur lesquels le SMTC pourrait être amené à emprunter en 2008 pourraient se situer dans une fourchette de 4,50 % à 5 %, ce qui constitue presque un doublement des taux par rapport à 2005. Cela va incontestablement amputer les possibilités d'emprunt et de trésorerie du SMTC. Enfin, la charge annuelle de la dette dérape ; elle passe de 48,58 en 2007 à 57,30 millions d'Euros en 2008, soit 20 % d'augmentation en un an. C'est pourquoi il s'abstiendra sur ce budget, qui est frileux.

Olivier BERTRAND revient sur le problème de la ligne E : on peut s'interroger sur les raisons du retard pris sur ce projet. Mais il est clair que si l'on fait un comparatif : budget investissement pour cette année 2008, projet de ligne sur 2011, PDU reporté à 2012 – si l'on fait un comparatif avec les lignes déjà réalisées en regardant les budgets environ 3 ou 4 ans avant leur mise en service, à période équivalente on était bien plus avancé qu'aujourd'hui. Il y a donc un souci. Et ce souci ne vient pas a priori du SMTC, on sait bien que chacun ici est volontaire et partisan de réaliser au plus vite cette ligne. Alors plutôt que de se renvoyer les responsabilités des causes, il vaudrait mieux chercher à savoir pourquoi et identifier les problèmes

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- adopte le projet de budget primitif 2008 qui s'équilibre en dépenses et en recettes selon les montants suivants :
  - Investissement 176 738 098 €
  - Fonctionnement 158 384 349 €
- précise que le budget est voté par chapitre,
- précise que la participation attendue des collectivités mandantes est de :
  - 32 629 700 € de Grenoble Alpes Métropole, versée par douzièmes
  - 32 629 700€ du conseil général de l'Isère, versée par douzièmes
- précise que la participation du SMTC aux frais de gestion de Grenoble Alpes Métropole s'élève à 5 877 000 € pour l'année 2008 à payer par versements trimestriels.

**Abstentions : 2 Charles DESCOURS, Bernard BETTO**

### **Conclusions adoptées**

- BP 2007 du SMTC – Sections de Fonctionnement et d'Investissement - utilisation de la ligne de dépenses imprévues

2DFI07DL0572

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- prend acte de l'utilisation de la ligne "dépenses imprévues d'investissement" à hauteur de 56 780,25 €,
- prend acte de l'utilisation de la ligne "dépenses imprévues de fonctionnement" à hauteur de 247 309,29 €.

### **Conclusions adoptées à l'unanimité**

- Gestion active de la dette - mise en place de la nouvelle directive européenne Marchés d'instruments financiers (MIF)

2DFI07DL0439

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- accepte la classification du SMTC dans la catégorie des clients non professionnels,

- autorise le Président à signer avec l'ensemble de nos partenaires tout document à intervenir pour formaliser la mise en place de la nouvelle directive MIF et notre accord sur leur politique d'exécution des ordres que nous serions amenés à leur donner en matière d'instruments financiers.

#### **Conclusions adoptées à l'unanimité**

- Gestion de la dette - contrat d'emprunt DEXIA CREDIT LOCAL n°MIR 240438EUR de 75 M€ signé en 2006 - avenant pour modification des profils d'amortissement

2DFI07DL0508

Pas d'observation

Par délibération en date du 29 mai 2006, le comité syndical a autorisé le président du SMTC à signer avec DEXIA Crédit Local le contrat de prêt type « CLTR » n° MIR 240438EUR (contrat long terme renouvelable) de 75 000 000 €. Il a été demandé à DEXIA Crédit Local de modifier par avenant le profil d'amortissement global de ce contrat afin de maintenir pour une année supplémentaire, soit jusqu'à la fin de l'exercice 2009 inclus, un encours de tirage de 75 000 000 € sans chute de plafond.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- adopte le nouveau profil d'amortissement du contrat de prêt n° MIR 240438EUR signé en 2006 avec DEXIA CREDIT LOCAL,
- autorise le Président à mettre au point et à signer avec DEXIA CREDIT LOCAL l'avenant au contrat de prêt à intervenir.

#### **Conclusions adoptées à l'unanimité**

- Gestion de la dette - contrat d'emprunt n°2006077S de 45 M€ signé en 2006 avec le Groupe Caisse d'épargne - avenant pour modification des profils d'amortissement

2DFI07DL0509

Pas d'observation

Par délibération en date du 29 mai 2006, le comité syndical a autorisé le président du SMTC à signer avec le groupe Caisse d'épargne le contrat de prêt type « OCLT - R » n° 2006 06 077S (ouverture de crédit long terme renouvelable) de 45 000 000 €. Il a été demandé au groupe Caisse d'épargne de modifier par avenant le profil d'amortissement global du contrat n° 2006077S afin de maintenir pour une année supplémentaire, soit jusqu'à la fin de l'exercice 2009 inclus, un encours de 45 000 000 € sans chute de plafond.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- adopte le nouveau profil d'amortissement du contrat de prêt n°2006 06 077S,
- autorise le Président à mettre au point avec le groupe Caisse d'épargne et à signer l'avenant au contrat de prêt à intervenir.

#### **Conclusions adoptées à l'unanimité**

- Gestion de la dette - contrat d'emprunt n°00224323 de 70 M€ signé en 2006 avec CALYON pour le Groupe Crédit agricole - avenant pour modification des profils d'amortissement

2DFI07DL0510

Pas d'observation

Par délibération en date du 29 mai 2006, le comité syndical a autorisé le président du SMTC à signer avec le groupe Crédit agricole pour sa filiale CALYON le contrat de prêt type « OCLT R » n° 00224323 (ouverture de crédit long terme renouvelable) de 70 000 000 €. Il a été demandé au groupe Crédit agricole de modifier par avenant le profil d'amortissement global du contrat n° 00224323 afin de maintenir pour une année supplémentaire, soit jusqu'à la fin de l'exercice 2009 inclus, un encours de 70 000 000 € sans chute de plafond.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- adopte le nouveau profil d'amortissement du contrat de prêt n°00224323 signé en 2006 avec la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes pour sa filiale CALYON de 70 000 000 €,

- autorise le Président à mettre au point et à signer avec la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes, pour sa filiale CALYON, l'avenant au contrat de prêt à intervenir.

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

**EXPLOITATION (ETR)**

- Délégation de service public - ajustement de l'offre contractuelle pour l'année 2008

2ETR07DL0581

Sont intervenus : M. Bernard BETTO, Mme Christine GARNIER, MM. Jacques CHIRON, Claude BERTRAND

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- adopte le calage de l'offre de référence pour l'année 2008, conformément à l'article 3.2 de la convention de délégation de service public en date du 20 décembre 2005, sachant que pour une offre supérieure de 92 860 kilomètres, la contribution perçue par la SEMITAG, calculée conformément aux mécanismes de la convention, se réduit de 262 593 € HT (en valeur 2006),
- décide de mettre à jour pour l'année 2008 l'annexe n°5 à la convention de délégation de service public en date du 20 décembre 2005 relative à l'offre contractuelle.

**Abstention : 1 Bernard BETTO**

**Conclusions adoptées**

- Délégation de service public - exercice 2008 – contribution forfaitaire et compensations tarifaires prévisionnelles

2ETR07DL0587

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- dit que, conformément aux articles 40 et 45 du contrat de DSP, pour 2008, le montant de la contribution forfaitaire prévisionnelle à verser à la SEMITAG s'élève à 63 091 962 € HT et le montant des compensations tarifaires prévisionnelles à 8 275 704 € HT,
- dit que, conformément à l'article 33.3 de la DSP, les subventions d'équipement à verser à la SEMITAG pour 2008 s'élèvent à 5 807 000 € HT.

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

- Tarifification générale – reconnaissance des cartes d'invalidité pour l'accès aux tarifs réduits - maintien de la gratuité octroyée aux personnes titulaires des cartes « canne blanche » et « étoile verte »

2ETR07DL0630

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide de reconnaître pour l'accès aux tarifs réduits 10 voyages et abonnements Access, les cartes des pensionnés de guerre « double barre rouge » et « double barre bleue » qui correspondent à un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80%, et la carte « simple barre rouge 50% ou plus », à partir de 80% de taux d'invalidité, accompagnée de la copie du « Titre de pension d'invalidité ».

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

- Transports scolaires - tarif kilométrique des bourses d'approche et de transport scolaire pour l'année 2007/2008

2ETR07DL0529

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide de maintenir, compte tenu de la faible variation des prix, le tarif kilométrique utilisé dans le calcul des bourses de transport scolaire pour l'année 2007/2008 à 0,16 € pour l'ensemble des communes du périmètre urbain.

Par ailleurs, concernant le nombre de jours scolaires à considérer pour le calcul de l'allocation, il décide de prendre en compte les jours d'ouverture des établissements, soit :

- établissements ouverts 6 jours, les LMMeJVS, soit : 212 jours,
- établissements ouverts 5 jours, les LMMeJV, soit : 177 jours,
- établissements ouverts 5 jours, les LMJVS, soit : 176 jours (les élèves des écoles primaires/élémentaires ont 11 jours vauqués à déduire),
- établissements ouverts 4 jours, les LMJV, soit : 141 jours.

#### **Conclusions adoptées à l'unanimité**

- Adaptation de l'offre – ligne 32 sur la commune de La Tronche - fusion des arrêts « Péage » et « Jules Rey »

2ETR07DL0548

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical donne son accord pour la fusion des arrêts « Péage » et « Jules Rey » situés sur la commune de La Tronche – ligne 32 lors de la mise en accessibilité de ce dernier.

#### **Conclusions adoptées à l'unanimité**

### **POLITIQUES DE DEPLACEMENTS (DPD)**

- Réseau bus - Amélioration de la vitesse commerciale de la ligne 32 - Validation du programme de l'opération et lancement des études de maîtrise d'oeuvre

2DPD07DL0541

Sont intervenus : Mme Christine GARNIER, M. Jacques CHIRON

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- décide le lancement de l'opération d'amélioration de la vitesse commerciale de la ligne 32,
- valide le programme général de cette opération et son estimation financière sommaire qui s'élève à environ 896 000 € HT,
- valide la mise en place du dispositif d'évaluation spécifique « avant / après » pour cette opération,
- décide de lancer les études de maîtrise d'oeuvre et des autres missions d'assistance au maître d'ouvrage participant à la réalisation de l'opération,
- demande à la SEMITAG d'étudier une nouvelle fiche horaire de la ligne 32 pour la rentrée 2008 pour intégrer les améliorations attendues de temps de parcours des bus,
- décide de mettre en place un dispositif de veille permanente des actions et projets des partenaires (zones 30, ...) afin d'enrayer l'érosion de la vitesse commerciale de l'ensemble du réseau de transports en commun de l'agglomération,
- autorise le président à signer tous les documents relatifs à cette opération,
- précise que les crédits sont inscrits au budget du SMTC.

#### **Conclusions adoptées à l'unanimité**

- Pôle d'échanges gare de Grenoble - aménagement des espaces du pôle d'échanges multimodal de Grenoble - convention de financement pour études préalables

2DPD07DL0528

Sont intervenus : MM. Olivier BERTRAND, Bernard BETTO, Charles DESCOURS, Claude BERTRAND, Mme Christine GARNIER, MM. Jacques CHIRON,

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve le projet de convention de financement des études préalables à l'aménagement des espaces du pôle d'échanges multimodal de Grenoble et le plan de financement des études réparti comme suit :

INSTITUTION	CLEF DE REPARTITION	MONTANT HT
État	25 %	85 000 €
Région Rhône-Alpes	25 %	85 000 €
Conseil Général de l'Isère	10 %	34 000 €
Métro	10 %	34 000 €
SMTC	10 %	34 000 €
SNCF	5 %	17 000 €
RFF	5 %	17 000 €
Ville de Grenoble	10 %	34 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>340 000 €</b>

Le Président du SMTC est autorisé à signer la convention y afférente.

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

### **INVESTISSEMENTS (ITV)**

- Réseau tramway - amélioration de la vitesse commerciale - engazonnement de la plateforme – programme 2007/2008 sur Fontaine et Grenoble - autorisation au Président de signer les marchés de travaux

2ITV07DL0520

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- autorise le Président à signer les pièces du marché à intervenir avec :
  - lot 1, sur Grenoble : le groupement d'entreprises EUROVIA ALPES/EVD 38120 ST EGREVE pour un montant de 575 637,65 € H.T., soit 436 633,20 € H.T. pour la tranche ferme et 139 004,45 € H.T. pour la tranche conditionnelle,
  - lot 2, sur Fontaine : le groupement d'entreprises SCREG/ISS – 38130 ECHIROLLES pour un montant de 720 612,30 € H.T.,
- précise que les crédits sont inscrits au budget du SMTC chapitre 23.

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

- Réseau tramway - gros entretien des voies tramway – Programme 2008-2009 – Autorisation au Président de signer le marché de travaux

21TV07DL0515

Est intervenu : Charles DESCOURS

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à signer les pièces du marché à intervenir avec le groupement VOSSLOH / EUROVIA domicilié 69802 SAINT PRIEST pour un montant de 3 665 737,00 € HT et précise que les crédits sont inscrits au budget du SMTC chapitre 23.

#### **Conclusions adoptées à l'unanimité**

- 3ème ligne de tramway - acquisitions foncières – commune de Grenoble – acquisition à M. et Mme LEIGNEL

21TV07DL0513

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- donne son accord pour l'acquisition du lot n°40 appartenant à Monsieur et Madame LEIGNEL et inclus dans la parcelle IV 90p (parking de surface – 12,5 m2) située sur la commune de Grenoble pour un montant total de 5 000 €,
- autorise le Président à signer tous documents relatifs à cet objet,
- dit que les crédits sont inscrits au budget du SMTC chapitre 21.

#### **Conclusions adoptées à l'unanimité**

- Réseau bus – amélioration de la vitesse commerciale – équipements de carrefours à feux - marché à bons de commande - lancement de la procédure

21TV07DL0598

Pas d'observation

Afin d'améliorer la vitesse commerciale du réseau et après en avoir délibéré, le comité syndical approuve le lancement de la procédure de consultation pour la passation d'un marché à bons de commande portant notamment sur la fourniture et la pose des équipements de carrefours à feux, la fourniture, l'équipement et la programmation des contrôleurs de feux ainsi que la mise en place des systèmes de détection des bus afin de mettre en œuvre ou d'améliorer la priorité des bus aux carrefours. La rédaction des pièces techniques du marché serait confiée

Le Président est autorisé à mettre au point et à signer tout document afférent à cette opération.

#### **Conclusions adoptées à l'unanimité**

- Parc relais du Grand Sablon – local gardien et équipements d'exploitation – approbation de l'avant projet définitif et lancement de la procédure

21EA07DL0578

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- approuve l'avant projet de l'aménagement pour un nouveau local de gardiennage et des compléments d'équipements d'exploitation du parking relais du Grand Sablon,
- approuve le lancement de la procédure de consultation en application du code des marchés publics pour les marchés de travaux, comportant trois lots traités par marchés séparés,
  - lot serrurerie – mobilier fixe
  - lot plomberie – sanitaires
  - lot électricité – équipements d'exploitation
- précise que les crédits sont inscrits au budget du SMTC chapitre 23

#### **Conclusions adoptées à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 32.